

Un nouvel adjoint élu au conseil

Publié le 23/09/2022 à 06:25 | Mis à jour le 23/09/2022 à 06:25

la Nouvelle
République.fr

- Azay-sur-Cher



Jean-Pierre Martineau, élu 6e adjoint (bâtiments, cadre de vie, sécurité civile). © Photo NR

La séance du conseil municipal d'Azay-sur-Cher de lundi 19 septembre a commencé par l'élection d'un nouvel adjoint, entraînant une recomposition des postes et une actualisation des indemnités des élus.

Fin 2021, l'un des six adjoints, Claude Ablitzer, chargé des bâtiments et du cadre de vie, a démissionné car il quittait la commune. Jean-Pierre Martineau, pressenti pour lui succéder, avait accepté ce rôle comme conseiller délégué. Le conseil avait réduit le nombre d'adjoints à cinq et porté le nombre de délégués à cinq au lieu de quatre. Depuis lors, une directive légale demande la création d'un poste de référent local en matière de sécurité civile, incendie et secours. Le maire, Janick Alary, propose d'ajouter cette fonction à celle de Jean-Pierre Martineau et d'élire celui-ci adjoint.

Cela entraîne une suite de délibérations pour voter le retour à six adjoints et quatre conseillères déléguées, maintenir ces quatre déléguées initiales à leurs postes respectifs, recomposer l'ordre des adjoints avec alternance femme-homme et réélire cette liste avec Jean-Pierre Martineau 6e adjoint chargé des bâtiments, du cadre de vie et des questions de sécurité civile. Enfin, l'assemblée vote le maintien des indemnités antérieures pour le maire, les adjoints et les délégués déjà en poste et décide d'allouer au 6e adjoint une indemnité identique à celle de ses pairs.

Acquisition de terrains. Le maire indique que la commune a l'opportunité d'acquérir une suite de petites parcelles boisées appartenant à des propriétaires différents, qui formeront notamment un espace communal de protection de la zone de captage d'eau potable. Chacune de ces parcelles est acquise pour 1 € le mètre carré, frais d'acte à la charge de la commune. Les parcelles ont les superficies suivantes : 310 m², 340 m², 281 m², 658 m².

Autres délibérations. Adoption du règlement intérieur de l'espace Revaux-Foucher et convention type d'utilisation des locaux.

- Taxe d'aménagement : un nouveau taux est fixé à 4 %, applicable au 1er janvier 2023 ; le code de l'urbanisme précise les locaux qui en sont exonérés.
- Subvention exceptionnelle à Azay-Véretz Handball, pour son implication lors des festivités du 13 juillet ; recevra une subvention de 45,50 €.
- Mécénat : le conseil approuve la convention de mécénat avec Eiffage Rail pour les Folie's culturelles communales 2022 et 2023, à raison de 2.000 € par édition, et mandate le maire pour la signer. « *Au terme des deux ans, un bilan de l'action pourra permettre un renouvellement de la convention par voie d'avenant.* »

Les postes d'adjoints : Katia Pelletier ; Paul-Émile Bellaloum ; Aline Violante ; Marc Miot ; Patricia Hulak et Jean-Pierre Martineau.